



## Commission de la Mobilité et des Travaux publics

### Procès-verbal de la réunion du 07 octobre 2021

(la réunion a eu lieu par visioconférence)

#### Ordre du jour :

1. 7895 Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat
  - Désignation d'un Rapporteur
  - Présentation des projets

2. Divers

\*

Présents : M. Carlo Back, M. Dan Biancalana, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. Guy Arendt remplaçant M. Frank Colabianchi  
Mme Octavie Modert remplaçant M. Félix Eischen

M. François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

M. Romain Spaus, M. Paul Eilenbecker, M. Raphaël Zumsteeg, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics  
M. Roland Fox, directeur de l'Administration des Ponts & Chaussées

M. Luc Dhamen, directeur, et M. Louis Reuter, directeur adjoint de l'Administration des bâtiments publics

M. Henri Werdel, directeur, et Mme Anne Backes de la SNCFL

M. Dan Michels, du groupe parlementaire déi gréng

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Colabianchi, M. Félix Eischen

\*

Présidence : M. Carlo Back, Président de la Commission

\*

## 1. 7895 **Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat**

À titre d'introduction, il y a lieu de rappeler qu'afin d'optimiser le suivi financier des grands projets d'infrastructure réalisés par l'État et de renforcer les droits de participation et de contrôle de la Chambre des Députés, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a décidé en 2006 une nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure dépassant le seuil de 7,5 millions d'euros. Plus tard, en 2009, ce seuil a été porté à 10 millions d'euros.

Ainsi, chaque année, une liste des nouveaux projets d'infrastructure doit être soumise à l'approbation de la Chambre des Députés permettant par ce biais l'imputation des dépenses pour frais d'études à charge des divers fonds d'investissement.

La liste actualisée des avant-projets en voie d'élaboration à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés, en vue d'autoriser l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé à charge du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en 2022, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil de Gouvernement dans ses séances des 11 juin et 23 juillet 2021, a été transmise à la Chambre des Députés en date du 3 août 2021.

La Commission de la Mobilité et des Travaux publics procède au cours de la présente réunion à l'examen de la liste des projets d'infrastructure suivants à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés.

Madame Chantal Gary est nommée rapportrice du débat.

À noter à titre liminaire que pour la plupart des projets d'infrastructure décrits ci-dessous, le budget des travaux ne peut pas, à l'heure actuelle, être défini de façon précise du fait que les études et expertises y relatives ne pourront être entamées qu'après l'accord de principe de la Chambre des Députés.

Dans un premier temps, il est procédé à l'examen du champ d'intervention du Fonds d'investissements publics administratifs.

### **A. Projets du Fonds d'investissements publics administratifs (FIPADM)**

#### **1) *Rénovation du Bâtiment de l'Administration du cadastre et de la topographie, Luxembourg-Belair***

Le bâtiment de la direction de l'Administration du cadastre et de la topographie est situé au n°54 de l'avenue Gaston Diderich à Luxembourg, dans un quartier d'habitation. Le site se compose de l'ancienne Villa Leclerc de 1906, transformée par Guillaume Kroll dans les années 30, ainsi que des extensions réalisées dans les années 60 et en 2004, et de plusieurs constructions annexes

(garages, logement de service, anciens laboratoires vétérinaires). Suivant le PAG, le site est classé en zone de bâtiments et équipements publics (BEP).

Il est prévu de réaliser une mise en conformité, une rénovation et un assainissement énergétique de l'ancienne Villa Leclerc et de ses extensions, de démolir les constructions annexes et de construire un nouveau bâtiment administratif. Le programme de construction prévoit, sur un terrain d'environ 2.255 m<sup>2</sup>, l'aménagement d'une surface brute d'environ 5.300 m<sup>2</sup> pour un volume brut de 17.000 m<sup>3</sup> et comprenant des bureaux pour un effectif de 130 personnes, des salles de réunions et de formation, des locaux sociaux et techniques et des archives.

## **2) Nouveau bâtiment de Police et administratif, Redange**

La construction d'un nouveau bâtiment administratif fonctionnel et opérationnel à Redange permettant notamment le fonctionnement d'un commissariat de Police à trois roulements s'avère nécessaire afin d'organiser un service de Police efficient dans cette région. Ce nouveau bâtiment permettra par ailleurs un regroupement d'autres services étatiques localisés à Redange :

- Direction de région de l'enseignement fondamental de Redange (DR 02 et DR13),
- Service national de la jeunesse (SNJ),
- Office national de l'enfance (ONE),
- Administration des contributions directes,
- Administration des Ponts et Chaussées.

Le terrain d'environ 33 ares appartient à l'État et est classé comme zone de bâtiments et d'équipements publics (BEP). Les règles applicables sont celle du « PAP quartier existant » et l'élaboration d'un PAP n'est pas nécessaire.

Le programme de construction prévoit, sur un terrain d'environ 0,3 ha, l'aménagement d'une surface brute de plancher d'environ 5.400 m<sup>2</sup> pour un volume brut de 21.900 m<sup>3</sup> et comprenant un parking commun, dans la mesure du possible des kitchenettes communes, des bureaux, espaces d'archivage et de stockage pour les différents services et des salles de psychomotricité, de rééducation et de thérapie pour la direction de région de l'enseignement fondamental.

## **3) Nouveau Centre douanier, P&R Sud**

Le terrain actuel du Centre douanier, sis au P&R Sud à Gasperich-Howald, s'étend sur environ 1,4 ha, y compris les parkings et les alentours. Suite au développement du site « Midfield », la délocalisation du bâtiment de l'Administration des douanes et accises est à prévoir. Le nouveau bâtiment pour les services de l'Administration des douanes et accises devra permettre de regrouper les services suivants :

- IADPS – Inspection antidrogues et produits sensibles
- IOS - Inspection Opérations sécuritaires (Domaines Environnement / ITM / Santé / Support / Transport)
- DAG - Division affaires générales.

Le programme de construction prévoit une emprise au sol d'environ 2.400 m<sup>2</sup> sur un terrain d'environ 1,4 ha et l'aménagement de bureaux pour les différents services, de salles d'entraînement et de salles d'audition, de dortoirs/salle de repos, d'ateliers, d'un stand de tir y compris d'un dépôt et des garages.

#### **4) Nouveau bâtiment de Police, Mersch**

Le projet vise la construction d'un nouveau commissariat de police à 3 roulements qui permettra également le regroupement des implantations actuelles à Mersch. Le site se trouve au lieu-dit rue de la gare à Mersch, rue Agrocenter (Parcelles 1938/7055 et 1938/7057, section G de Mersch).

Le programme de construction pour ce commissariat de police prévoit 6 bureaux à 4 policiers, 2 bureaux pour commandant et commandant-adjoint, 3 salles d'audition, une grande salle de réunion divisible et un parking intérieur pour 8 véhicules de service. La surface brute indiquée est de 2.150 m<sup>2</sup> pour un volume brut de 8.200 m<sup>3</sup>.

La surface du terrain global du PAP est de 1,58 ha, mais les deux lots envisageables pour le bâtiment de police n'ont qu'une surface de 22,93 a (lot 1) et de 25,60 a (lot 3). Les études montreront lequel des deux lots sera préférable pour le projet de construction.

#### **5) Rénovation du bâtiment Royal Arsenal, Luxembourg**

Le bâtiment administratif, appartenant à l'État, est situé au 12-14, avenue Emile Reuter à proximité immédiate du Centre-Ville et du parc municipal. Suivant le PAG, le terrain se situe dans une zone mixte urbaine centrale. Une servitude permet d'accéder à partir du boulevard Royal au garage souterrain qui comprend plus d'une centaine d'emplacements de parking.

L'immeuble date de 1992, occupe une surface de terrain d'environ 14,45 a et se compose de 5 niveaux en sous-sol et de 6,5 niveaux hors-sol. Occupé par le ministère de la Famille, il est actuellement vide et nécessite des travaux de rénovation, de mise en conformité aux normes actuelles et un assainissement énergétique. Le programme de construction indique une surface brute de 12.800 m<sup>2</sup> pour un volume de 40.750 m<sup>3</sup> comprenant des bureaux, des salles de réunion, des locaux sociaux et techniques et des archives et parking.

#### **6) Réaménagement de l'ancien Laboratoire national de Santé pour le Service des sites et monuments nationaux, Luxembourg**

Les deux bâtiments de l'ancien Laboratoire national de santé (LNS) sont situés au 1A, rue Auguste Lumière et au 42, rue du Laboratoire à Luxembourg-Verlorenkost, l'un datant du début du 20<sup>e</sup> siècle et l'autre des années 1950.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel, le Service des sites et monuments nationaux deviendra l'Institut national du patrimoine architectural (INPA). Les nouveaux champs d'activités et missions à accomplir entraîneront une croissance substantielle en personnel. Or, les locaux actuels au Grund ne permettant pas d'extension, il est prévu d'implanter le futur INPA dans les 2 bâtiments de l'ancien LNS. Le projet prévoit une rénovation et un

assainissement énergétique des bâtiments et vise l'aménagement de bureaux pour une centaine de collaborateurs, de salles de réunion et de conférence, d'une salle de formation, d'ateliers service éducatif, de salles d'expositions, d'une bibliothèque, d'archives et de locaux sociaux et techniques. La surface du terrain est d'environ 50 a et la surface brute de 3.000 m<sup>2</sup>.

### **7) Nouvelle infrastructure de placement pour mineurs, Dreiborn**

La structure actuelle de placement (UNISEC) est implantée sur le site de Dreiborn. Le présent projet prévoit la construction d'une structure supplémentaire à proximité de l'UNISEC. Il s'agit par ailleurs d'un changement de projet, car un projet y prévu et déjà présenté relevant de l'Éducation nationale ne sera plus réalisée à Dreiborn, mais probablement sur plusieurs sites. Le terrain en question sera donc utilisé pour un projet complémentaire à la structure de placement actuelle et relevant du ministère de la Justice. Vu le manque de structures de ce type au Luxembourg, le projet revêt une certaine urgence.

Le dossier présenté n'indique pas encore de surface et de volume, ni de programme précis.

### **8) Réaménagement de la Place de la Constitution, Luxembourg**

Le projet prévoit le réaménagement de la Place de la Constitution, appartenant au Domaine public de l'État, comme place publique réservée aux piétons et à la mobilité douce. Ce réaménagement des espaces du périmètre d'intervention – d'une surface estimée de 13.960 m<sup>2</sup> – a fait l'objet d'un concours dont le résultat n'a pas encore été officialisé au moment de la présentation en commission.

Partant, le programme de construction définitif n'est pas encore arrêté, mais les objectifs du projet sont les suivants :

- redonner la place aux habitants et visiteurs de la ville,
- favoriser la mobilité douce,
- relier la place à l'hyper-centre,
- permettre l'organisation d'évènements,
- favoriser l'échange social et la diversité des activités,
- mettre en valeur le Monument du Souvenir et le patrimoine,
- intégrer des fonctions d'accueil touristique, de petite restauration, toilettes publiques,
- créer une liaison verticale reliant le centre-ville au fond de la vallée.

Monsieur le Président de la commission souhaite recevoir des précisions concernant la création d'une liaison verticale reliant le centre-ville au centre-ville. Monsieur le Ministre informe que cet élément a bel et bien fait partie du dossier d'appel d'offres, mais que les décisions finales concernant le détail de la réalisation du projet appartiennent à la Ville de Luxembourg. Suite à une question afférente de Monsieur le Président, il est encore précisé qu'aucune place de parking pour voitures n'y sera prévue. Monsieur Serge Wilmes (CSV) tient à ajouter dans ce contexte qu'un des souhaits de la ville de Luxembourg est effectivement d'instaurer une liaison verticale reliant le centre-ville au fond

de la vallée, mais que les propositions concernant les éléments principaux du projet qui ont jusqu'ici été présentées au collège des bourgmestres et échevins de la ville de Luxembourg n'ont pas vraiment été convaincantes.

Dans un second temps, il est procédé à l'examen du champ d'intervention du Fonds d'investissements publics scolaires.

## **B. Fonds d'investissements publics scolaires (FIPSCOL)**

### ***9) Ecole européenne agréée au Campus Geesseknäppchen, Luxembourg***

La nouvelle école européenne agréée nécessite pour son cycle inférieur une structure pour 19 classes scolaires à 20 élèves, soit pour un total de 380 élèves. La nouvelle construction est prévue dans la partie Nord-ouest du Campus scolaire Geesseknäppchen, à proximité du Conservatoire de la Ville de Luxembourg, afin qu'elle puisse être utilisée en synergie avec le Conservatoire pour les cours de solfège.

Le programme de construction, d'une surface brute de 5.200 m<sup>2</sup> et d'un volume de 23.800 m<sup>3</sup> sur un site d'environ 0,5 ha, prévoit 19 salles de classes, 5 salles de différenciation, 3 locaux à disposition du corps enseignant, 4 bureaux d'administration, une structure d'accueil avec une cuisine de réchauffement, ainsi que des locaux annexes et techniques.

### ***10) Nouvelle construction pour l'École de Commerce et de Gestion, Luxembourg***

Le terrain d'implantation prévu pour la nouvelle École de Commerce et de Gestion (ECG) est celui de l'ancien IST, dont l'Université occupe aujourd'hui les localités. La parcelle se trouve le long de la rue Richard Coudenhove-Kalergi et le long du « Réimerwee ». L'ECG et l'Université seraient implantés sur le même site.

La capacité de 508 élèves du bâtiment actuel de l'ECG, au Campus Geesseknäppchen, n'est plus adaptée aux besoins du lycée. L'ECG prévoyant en outre de nouvelles formations, comme p.ex. l'Enseignement secondaire classique (ESC), le Bachelor (BA) notamment en comptabilité et fiscalité et l'Enseignement français, la capacité envisagée est désormais de 1.192 élèves. Ainsi, le programme de construction prévoit 43 salles de classes normales, 8 salles informatiques, 4 salles spéciales, 2 auditoriums à 75 respectivement 150 places, des locaux pour l'administration et les enseignants, une structure d'accueil avec restaurant et cuisine de production et un hall de sport à 2 unités avec une salle multifonctionnelle et une salle de musculation.

La surface brute indiquée est d'environ 18.900 m<sup>2</sup> pour un volume brut de 90.200 m<sup>3</sup> et un terrain de 2 ha.

### ***11) Réaménagement du Campus Geesseknäppchen – Phase 2, Luxembourg***

Le Campus Geesseknäppchen s'étend sur quelque 25 ha, dont environ 18 ha relèvent de la propriété de l'État. Vu la taille du Campus, le plan directeur se

compose de 3 phases, dont la première est déjà en exécution. Le terrain concerné par la phase 2 se situe à l'est du Campus et regroupe les alentours du bâtiment sportif qui contient la piscine, de la « Blumm », de l'ECG et de l'Athénée, hormis les surfaces déjà aménagées lors des travaux de sa rénovation.

La phase 2 du réaménagement inclut l'assainissement des infrastructures souterraines et en surface, le réaménagement suivant le concept du plan directeur avec l'installation d'une nouvelle gare de bus aux abords, des raccords au boulevard Pierre Dupong concertés avec la Ville de Luxembourg et l'Administration des Ponts et Chaussées, ainsi qu'un bâtiment situé à l'entrée Est du Campus.

Le bâtiment à l'Est devient l'entrée principale du campus, avec l'espace dédié aux gardiens, mais aussi le programme d'extension pour les besoins du Forum et des communs du Campus, dont l'ensemble est géré par le SNJ. Le volume brut du bâtiment est d'environ 8.000 m<sup>3</sup> et la surface du site à réaménager s'élève à environ 35.000 m<sup>2</sup>.

Dans un troisième temps, il est procédé à l'examen du champ d'intervention du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux.

### **C. Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux (FIPSASO)**

#### ***12) Structure d'hébergement d'urgence pour DPI, Iergäertchen***

Le projet vise la construction de structures d'hébergement d'urgence pour demandeurs de protection internationale (DPI) sur un terrain de 3,6 ha (dont 2,8 ha constructibles) situé près du Findel (parcelle centrale portant le numéro 342/5508, classée en zone BEP).

Le programme de construction prévoit :

- une structure durable semi-ouverte pour remplacer le SHUK (Structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg) d'une capacité de 200 personnes,
- une maison-retour semi-ouverte d'une capacité de 250 personnes,
- une structure d'hébergement d'urgence modulable sans affectation fixe d'une capacité de 200 personnes,
- une structure à sécurité renforcée d'une capacité de 35 personnes,
- six salles de classes,
- et des structures communes centralisées telles que des salles d'activités, des services médicaux, des services psycho-sociaux, des réfectoires, des salles de jeu et de sport, des terrains de sport et des services administratifs.

Monsieur Marc Lies (CSV) souhaite recevoir des précisions concernant la construction prévue d'une structure durable semi-ouverte pour remplacer le SHUK (Structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg) d'une capacité de 200 personnes. S'agit-il d'une solution provisoire ou d'un projet définitif ? S'agit-il d'un remplacement par une construction unique, où est-ce que d'autres constructions seront planifiées ? Monsieur le Ministre précise qu'il s'agit d'une construction unique de remplacement. Suite à une remarque de Monsieur Marc Lies concernant une autre construction provisoire dans la rue des bruyères au

Howald, Monsieur le Ministre indique d'abord vouloir s'informer auprès de ses services sur les détails de ce projet et de revenir sur ce sujet dans les meilleurs délais.

### **13) Structure fermée pour personnes déboutées à besoins spécifiques, Findel**

Une nouvelle structure fermée pour personnes déboutées à besoins spécifiques sera implantée à proximité du Centre de rétention (Cresi) au Findel, en contrebas côté rue de Neudorf. La structure est destinée à accueillir des femmes célibataires, des familles avec enfants, des personnes à mobilité réduite, des mineurs non accompagnés et toutes autres personnes à besoins spécifiques (femmes enceintes, personnes âgées, personnes malades).

Le programme de construction prévoit 3 blocs distincts avec un accès et un espace extérieur séparés, une loge pour 2 agents et 2 bureaux individuels (encadrement psychosocial), une salle de jeu et une salle d'activités multifonctionnelle, 5 bureaux pour le personnel administratif et un local greffe pour 4 agents, un local/atelier pour le service technique et les archives, une salle de réunion pour 30 personnes, un réfectoire/salle de repos pour le personnel du Cresi Findel (20 places) et 2 grandes salles de visites.

Dans un quatrième temps, il est procédé à l'examen du champ d'intervention du Fonds d'entretien et de rénovation.

## **D. Fonds d'entretien et de rénovation (FER)**

### **14) Réaménagement du Centre Ulysse, Luxembourg**

Le Centre Ulysse est situé à Luxembourg-Bonnevoie. L'immeuble est géré par l'asbl Caritas Accueil et Solidarité en tant que structure d'accueil d'urgence de nuit. Le foyer propose depuis plus de 20 ans un hébergement pour personnes sans domicile fixe. Au fil du temps, les séjours de court terme ont diminué et les personnes se sont installées durablement dans cette structure. La stratégie nationale contre le sans-abrisme s'est adaptée à cette évolution et le concept de « housing first » a été développé. Dans ce contexte, le présent projet prévoit un réaménagement intégral de la structure existante en proposant des logements privatifs de longue durée.

Le programme de construction, sur le terrain de 10,66 a, fait état d'une surface brute de 3.220 m<sup>2</sup> pour un volume de 12.540 m<sup>3</sup> et comprend actuellement l'aménagement de 10 chambres doubles (avec espace sanitaire commun), 16 chambres simples (avec espace sanitaire privé), 3 chambres PMR, 3 espaces centraux avec des zones de loisirs, une cuisine de production, un réfectoire / séjour collectif pour environ 50 personnes, des bureaux administratifs, un accueil et un cabinet médical, 3 dépôts et un espace sanitaire.

### **15) Parking Clairefontaine, Luxembourg**

Le parking est situé en dessous de la Place Clairefontaine à Luxembourg-ville avec accès depuis la rue du Saint Esprit sous le bâtiment du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural. La construction date de 1988 et présente des signes de vétusté importants. Ainsi, la structure



portante sera rénovée et les installations techniques seront intégralement remplacées. Les accès vers les différents ministères seront sécurisés et des bornes de recharge pour voitures électriques et des supports pour vélos seront aménagés au niveau de l'entrée.

Le programme de construction prévoit l'aménagement de 193 places de parking pour voitures (dont 60 emplacements pour véhicules électriques) et de 48 emplacements pour vélos, la remise en état des archives du ministère des Finances et du ministère des Affaires étrangères et européennes, le réaménagement de l'entrée principale et des entrées pour piétons et le réaménagement de la loge du gardien avec un accès supplémentaire.

Le dossier présenté indique une surface brute d'environ 9.000 m<sup>2</sup> pour un volume de 26.000 m<sup>3</sup> sur une surface de terrain d'environ 21,50 a.

Monsieur le Président souhaite recevoir des précisions concernant le parking Clairefontaine, notamment si l'utilisation du parking est réservée aux fonctionnaires étatiques et de la Chambre des Députés, ou s'il existe également des places de parking accessibles au public. Il est précisé que les places de parking sont réservées aux agents étatiques.

Monsieur Marc Goergen (Piraten), tout en saluant que des bornes de recharge pour véhicules électriques sont d'ores et déjà disponibles dans ce parking, est d'avis qu'elles ne devraient pas figurer voire être affichées dans l'application gratuite, étant donné qu'elles ne sont de toute façon pas accessibles au grand public puisque l'accès audit parking est strictement limité aux personnes en possession d'une carte d'accès. Monsieur le Ministre propose d'informer le Ministre de l'Énergie et le Ministre de l'Aménagement du territoire afin d'y remédier.

Pour ce qui est du détail de la gérance des nouvelles places de parking, Monsieur le Ministre suggère de s'adresser directement au domaine de l'État.

### ***16) Rénovation du Centre pour le développement des compétences relatives à la Vue, Bertrange***

Le bâtiment est situé dans un quartier résidentiel commercial mixte, au numéro 17a, route de Longwy à Bertrange, en deuxième rangée derrière un supermarché et un magasin d'électroménager. Suivant le PAG, une servitude de passage permet l'accès au bâtiment et au parking.

Vu que les locaux ne sont plus adaptés aux besoins actuels du Centre pour le développement des compétences relatives à la Vue, une rénovation complète du bâtiment s'impose, notamment en ce qui concerne la partie administrative. Le programme de construction prévoit des salles et bureaux pour l'unité de diagnostic, de conseil et de suivi, des salles pour le service psychologie, des salles et bureaux pour le service rééducation, des bureaux pour le secrétariat de direction, des bureaux et locaux pour le service technique, des salles de réunions et de conférence, des bureaux pour le service informatique, des locaux sociaux et techniques, 75 emplacements de parking pour voitures, 10 places de stationnement pour bus et un jardin d'enseignement pédagogique. La surface brute indiquée s'élève à 4.450 m<sup>2</sup> pour un volume brut de 14.550 m<sup>3</sup> et une surface terrain d'environ 93 a.

Dans un cinquième temps, il est procédé à l'examen du champ d'intervention du Fonds des Routes.

## **E. Fonds des Routes**

### ***17) Passerelle cyclable enjambant la Gare de Bettembourg***

Le réseau des pistes cyclables nationales sera densifié autour de la Gare de Bettembourg, en reliant celle-ci notamment à la PC6 et la PC8, telles que définies par la loi de 2019. S'y ajoutent le PC37 et le « VeloExpresWee » PC103. Dans le cadre du réaménagement de la gare de Bettembourg, la PC6 pourra passer par une passerelle multifonctionnelle, au service des voyageurs et des cyclistes, dont le financement sera partagé entre partenaires (CFL, AC, PCh).

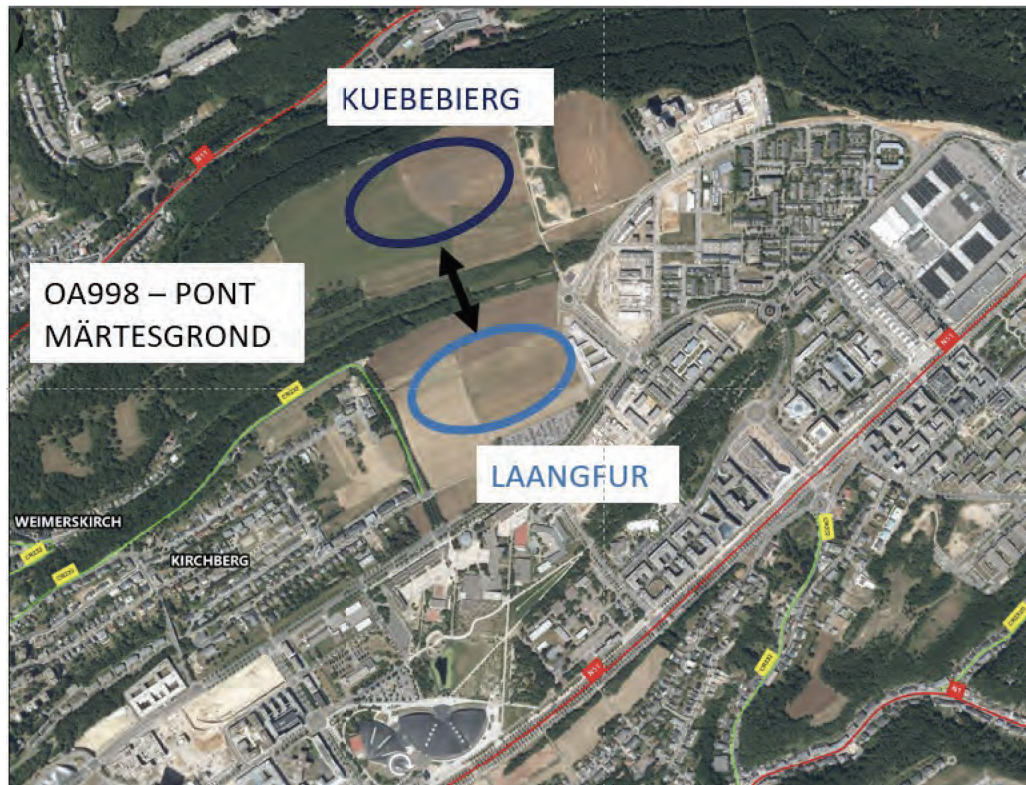
Le projet est situé entre la rue Michel Hack (à environ 20 m de la rue du Château) et la rue de la Briqueterie. La partie centrale de la passerelle sera un pont haubané, qui prendra appui sur le nouveau quai central, prévu lors du réaménagement de la gare. Afin de répondre à toutes les demandes, les quais seront équipés, à côté des rampes d'accès à escaliers, par des tours à ascenseurs. Afin d'arrondir le concept, la sécurité et le confort pour les cyclistes est respecté par la mise en place de grandes rampes d'accès de part et d'autre de l'ouvrage central, conformément aux recommandations en vigueur définissant la pente maximale pour de telles rampes à 6 %.



### ***18) Pont sur le Märtessgronn pour couloir multimodal entre Laangfur et Kuebebiert, Luxembourg-Kirchberg***

Le projet de la liaison multimodale Laangfur/Kuebebiert – OA998 Pont Märtessgronn vise de manière générale à contribuer à une accessibilité performante des futurs quartiers « Laangfur » et « Kuebebiert ». La réalisation de ces projets d'urbanisation nécessite la création d'un corridor multimodal combinant un corridor mobilité douce et un corridor transports en commun, permettant de relier les futurs quartiers entre eux et aux zones urbanisées du plateau de Kirchberg respectivement aux infrastructures de transport existantes.

Cette liaison multimodale sera réalisée moyennant un ouvrage de franchissement, qui accueillera un corridor réservé à la mobilité douce et un corridor dédié aux transports en commun. À terme, cette liaison portera la future ligne de tram K2, permettant dans un premier temps le franchissement par d'autres moyens de transport collectifs, en fonction des plannings de réalisation des différents projets voisins (Laangfur, Kuebebiert, lycée, ...)



### **19) Réaménagement de la traversée de Bridel (Apaisement N12)**

La traversée de Bridel connaît depuis toujours un trafic élevé, surtout pendant les heures de pointe. Un espace confortable pour la mobilité douce est inexistant et la qualité de vie autour de cette route est très fortement impactée par le trafic motorisé.

La limite du projet de réaménagement commence à l'entrée de Bridel en venant de Kopstal et se termine au rond-point du contournement de Bridel. La largeur de la route mesurera 6,50 m avec des chemins mixtes d'une largeur minimale de 2,50 m de chaque côté. Des aménagements pour personnes à mobilité réduite sont prévus. Aux endroits où le gabarit le permet, une bande de stationnement et des plantations d'arbres sont planifiées. Sur l'assise de l'ancien carrefour avec la rue Biergerkräiz, un parking est prévu. Divers accès de rues communales seront raccordés à la N12 moyennant des trottoirs traversants. Un plateau surélevé en aval de la rue des Jardins et une chicane à l'entrée de la localité en venant de Kopstal réduiront la vitesse sur la N12. Une voie pour bus entre la rue Biergerkräiz et le rond-point favorise le transport public. Le raccordement de la localité à la piste cyclable nationale PC1 pourrait se faire en toute sécurité près du rond-point moyennant un passage souterrain ou supérieur.





## **20) Suppression du passage à niveau PN60, Moutfort**

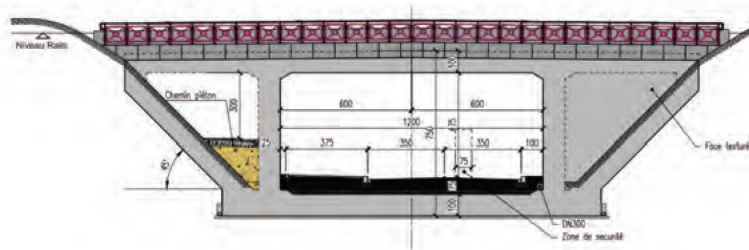
Dans le cadre du programme national de suppression des passages à niveau des voies ferrées sur les routes nationales et chemins repris, la suppression du PN60 sur la route nationale N2 à Moutfort s'intègre dans la liste de ceux qui se trouvent sur l'un des axes principaux assez fréquentés reliant la Ville de Luxembourg avec la frontière allemande à la hauteur de Remich. Les projets de suppression des passages à niveau sont des projets communs avec les CFL. Ainsi, des coûts estimés à 15 millions d'euros relatifs à ce projet sont également prévus à charge du Fonds du Rail (cf. Point 26).

Actuellement il n'y a qu'une seule voie ferrée qui passe à la hauteur du PN60, venant de Sandweiler et partant vers Oetrange. Dans le cadre du projet de modernisation de cette ligne, le nombre de voies y sera doublé dans les prochaines années et le projet de la suppression du PN60 prend en compte cet élargissement supplémentaire de la plateforme ferroviaire.

La limite du projet commence à environ 200 m après l'entrée de Moutfort en venant de Sandweiler et se termine à environ 200 m derrière ladite ligne ferroviaire. Du point de vue technique, la largeur de la route sera de 7,00 m avec une piste cyclable de 3,00 m d'un côté. Au droit de l'ouvrage de croisement, un chemin piéton à mi-hauteur du gabarit d'une largeur de 2,50 m se trouve derrière les piles intermédiaires dans le but de garantir en agglomération la continuité du passage des piétons, sans devoir passer sur les rampes du nouveau tracé de la N2 projeté.

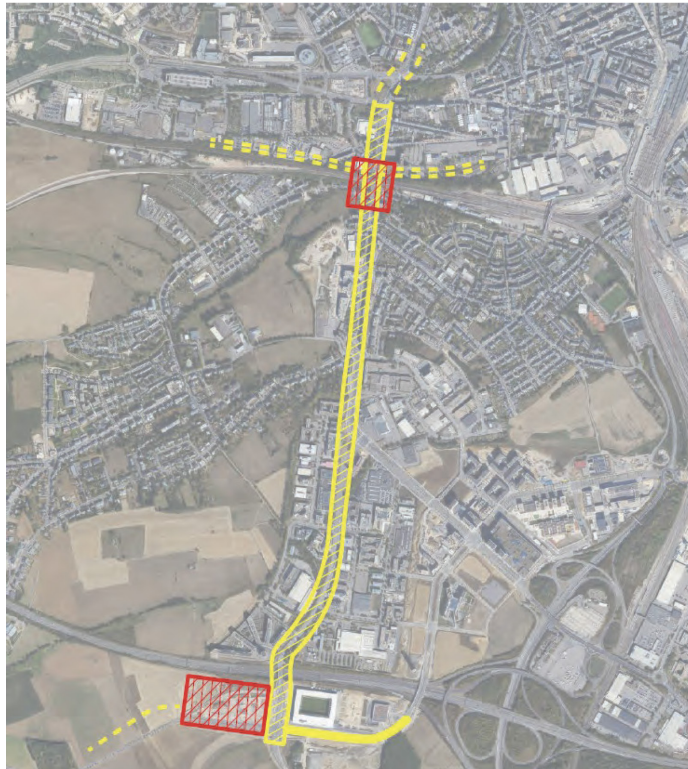
Dans toutes les variantes, l'ouvrage principal du passage inférieur est un cadre fermé, réalisé à côté de la ligne ferroviaire en service, et ripé ou autoripé lors d'un weekend de barrage CFL.

## **21) Réaménagement de la route d'Esch (N4) dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway Hollerich/Stadion, Luxembourg**



Coupe type du cadre mis en place par autoripage® sous les voies ferroviaires

Dans le cadre des réflexions relatives à l'extension du réseau du tram, la route d'Esch est susceptible de rendre possible une jonction plus directe entre le pôle d'échange Cloche d'Or (avec notamment l'arrivée de la ligne du tram rapide) et la Gare centrale en passant par le nouveau quartier de Hollerich, voire de permettre d'autres liaisons vers le centre-ville, à travers le futur pôle d'échange de Hollerich. Dans ce contexte, il y a lieu d'étudier entre autres le



réaménagement du tronçon routier urbain de la N4, avec tous les aspects liés aux différents modes de transport, d'apaisement du trafic, de reclassification fonctionnelle du réseau routier, de gabarit routier, etc.

## **22) Réaménagement de la N13 et PC6 entre Hellange, Frisange et Aspelt**

Le projet porte sur le réaménagement de la N13 entre Hellange et Aspelt, en intégrant la piste cyclable PC6 dans l'emprise existante par réduction du gabarit pour la circulation automobile (en rase campagne), et en réaménageant les traversées d'Aspelt, Frisange et Hellange, et ceci en respectant le bâti actuel et en évitant les emprises sur les terrains privés. Le but principal est le réaménagement de l'espace routier en faveur de la mobilité douce, avec la création d'espaces de circulation sécurisés pour les piétons et les cyclistes.

L'aménagement cherche à intégrer des mesures d'apaisement du trafic et à favoriser la végétalisation le long de la chaussée. Le projet est coordonné avec l'administration communale de Frisange ; la part étatique comprenant le



réaménagement de la chaussée, la construction de la piste cyclable, la pose des bordures, les stationnements longitudinaux ainsi que les enrobés bitumineux. La part revenant à l'administration communale comporte le réaménagement des trottoirs, la pose des pavés et les infrastructures

souterraines communales associées.

Monsieur Marc Lies (CSV) souhaite recevoir des précisions concernant le projet de la bretelle de Frisange. Il est rappelé que l'affaire a été portée devant les tribunaux en 2016. La 10<sup>e</sup> chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière civile a tranché dans un jugement du 27 mars 2021 que l'État luxembourgeois est le propriétaire des parcelles en vertu des compromis d'échange et de vente de 1996 que traverse la bretelle à Frisange. À noter que la partie adverse a introduit un recours en appel.



**23)  
Construction  
de la PC21  
Clervaux-  
Cinqfontaines-  
Troisvierges**

Le projet de la piste cyclable Clervaux-Troisvierges s'inscrit dans le cadre de l'itinéraire cyclable PC21 desservant Ettelbruck, Niederfeulen, Welscheid, Bourscheid, Kautenbach-Gare, Lellingen, Clervaux-Gare et le lycée de Clervaux. En plus, la PC21 assure l'accès vers les itinéraires cyclables PC7, PC7a, PC15, PC18, PC20, PC22 et PC25

et l'accès vers la « Vennbahn » en Belgique à Schmiede-Frontière. À noter que Wilwerwiltz-Gare est relié à l'itinéraire cyclable de la PC21 via son antenne PC21a.

Le projet de la PC21 Clervaux-Troisvierges comprend 4 lots. Le premier tronçon, composé des lots 1 et 2, aura une longueur approximative de 5,2 km et empruntera un chemin forestier existant, avant de longer la voie ferrée. Le lot 1 s'étendra de l'entrée Nord de Clervaux jusqu'à Maulusmühle, et le lot 2 de Maulusmühle jusqu'à l'entrée du tunnel de Cinqfontaines. Le lot 3 contournera le tunnel de Cinqfontaines et franchira les voies de chemin de fer par un

ouvrage d'art. Enfin le lot 4 reliera Cinqfontaines à Troisvierges en empruntant des chemins communaux existants.

Dans le cadre de ce projet une passerelle franchissant la voie ferrée est à prévoir. La portée de l'ouvrage dépendra du tracé définitif, mais avoisinera les 30 m. La largeur utile a été fixée à 3 m pour permettre le croisement de cyclistes.

Monsieur Marc Lies souhaite recevoir des précisions concernant la planification de la consultation publique sur le projet de déviation du trafic routier pour Hesperange et Alzingen (N3 modèle sud). Il est précisé que l'on se trouve dans la dernière ligne droite et qu'une consultation est planifiée d'ici fin de l'année 2021.

Finalement, il est procédé à l'examen du champ d'intervention du Fonds du rail.

## **F. Fonds du rail**

### ***24) Gare de Bettembourg : Passerelle piétonne avec accès aux quais***

Le projet vise la construction d'une passerelle piétonne en gare de Bettembourg, en vue de créer un deuxième accès aux quais et d'améliorer – de manière anticipée par rapport au réaménagement complet de la gare - la qualité des accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite par le biais d'ascenseurs.

En 2018, ce projet fut inscrit une première fois au programme d'investissement pour un coût estimé de 5 millions d'euros. Dès 2019, certaines modifications dans le cadre du projet de réaménagement complet de la gare de Bettembourg se sont traduites par des répercussions sur le projet de la passerelle piétonne. En 2020, après une première procédure de soumission annulée et suite aux dernières adaptations aux prix actuels du marché – évalué entre-temps à 9 millions d'euros - une nouvelle procédure de soumission et adjudication du marché a été lancée. Or, l'offre retenue est toujours supérieure à l'estimation suite à la saturation du marché de la construction. De plus, des frais supplémentaires seront engendrés par l'encadrement du chantier, la sécurité des travaux, la sécurité des voyageurs, la campagne de détection d'explosifs et d'engins de guerre et l'augmentation des prix en 2021. En conséquence, le montant du crédit sollicité s'élève désormais à 13 millions d'euros.

Les travaux préparatoires ont été entamés en décembre 2020. Les travaux préliminaires d'adaptation des caténaires et de déplacement des voies de garage, nécessaires pour la construction de la passerelle, sont achevés et la voie 6 a été mise hors service et déposée. Des traversées de service ont déjà été aménagées au niveau de la voie 7 pour accéder à la zone de travail sur le quai III et au niveau des voies 1 et 2 pour accéder à la zone de travail sur le quai II.

Les travaux de bétonnage des quatre gaines d'ascenseur sur les quais I à IV sont achevés et les piliers métalliques porteurs ainsi que les tronçons de la passerelle furent posés en août 2021. Actuellement les travaux de parachèvement et d'équipement technique sont en cours et la mise en service de la passerelle est visée pour fin 2021.

Monsieur Marc Goergen, tout en rappelant la problématique qu'à la gare de Pétange l'ascenseur pour l'accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite est relativement éloigné des quais, souhaite savoir si en l'occurrence la distance de l'ascenseur pour l'accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite est plus proche des quais. Il lui est répondu par l'affirmative.



***25) Ligne Zoufftgen-Luxembourg : Renouvellement de l'assainissement, de la plateforme et de la voie courante entre les P.K. 10,400 et 13,400***

En raison de l'âge et de l'usure avancés du matériel de superstructure et de défauts aux tuyaux et aux aqueducs empêchant l'évacuation correcte des eaux superficielles affluentes à la plateforme ferroviaire, ce projet vise le renouvellement complet des 2 voies principales sur 3.000 m entre Berchem et Luxembourg.

Le programme de travail comprend le renouvellement et mise au profil réglementaire de la plateforme, le renouvellement du réseau de drainage et des aqueducs, la réfection ou création de pistes réglementaires avec caniveaux et enfin le renouvellement complet de la voie comprenant la mise en œuvre de traverses en béton et le remplacement du ballast en laitier haut-fourneaux par des pierres naturelles.

Les coûts sont estimés à 16,5 millions d'euros.

***26) Ligne Luxembourg-Wasserbillig : suppression du passage à niveau PN60***

Le projet concerne le remplacement du passage à niveau N°60 à Moutfort, au croisement de la ligne Luxembourg-Wasserbillig avec la route N2, par un passage inférieur pour la circulation routière, cycliste et piétonne. Il s'agit des travaux relatifs à la suppression du passage à niveau déjà mentionné (cf. Point 20) qui sont à charge du Fonds du rail.

Le projet global concerne la construction d'un ouvrage de franchissement inférieur pour la circulation routière, cycliste et piétonne en dessous des voies ferrées, ainsi que la construction de la route d'accès y relative d'une longueur d'environ 600 m.

Les coûts sont estimés à 15 millions d'euros.



\*

La Commission de la Mobilité et des Travaux publics n'a pas d'objection particulière à formuler à l'encontre des différents projets présentés sur la liste des nouveaux projets à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés.

Un projet de papier de discussion est à préparer dans les meilleurs délais.

**2. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**